

6 territoires du Nord, 3 territoires du Pas-de-Calais, ainsi qu'Amiens dans la Somme, Creil dans l'Oise et Saint-Quentin dans l'Aisne. Les collectivités éligibles ont jusqu'au 30 juin pour s'engager dans la démarche.



Lors d'un déplacement à Arras et à Lens le jeudi 2 mai 2019, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale, et Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires, chargé de la Ville et du Logement, ont présenté les Cités Educatives. Ils ont d'abord inauguré le Pôle éducatif du Val de Scarpe à Arras, avant de se rendre au collège Jean Zay de Lens pour annoncer la liste des sites éligibles.

Retrouvez la fiche expérience de l'IREV sur le Pôle Educatif [en cliquant ici](#). [1]

## 12 territoires éligibles au label Cité Educative en Hauts-de-France

Sur la base d'un travail d'analyses mené par les préfetures départementales et les directions académiques des services de l'Éducation Nationale, une liste de 80 territoires éligibles a été fixée nationalement. Les 12 territoires éligibles en Hauts-de-France sont les suivants :

<b>Amiens</b>	Amiens Nord	Somme
<b>Arras</b>	Arras Ouest Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart	Pas-de-Calais
<b>Calais</b>	Beau Marais	Pas-de-Calais
<b>Creil</b>	Mont-Mesly	Oise

<b>Denain</b>	Bayard Turgot Villars	Nord
<b>Lens</b>	Grande Résidence - Cité du 12/14	Pas-de-Calais
<b>Lille</b>	Secteur Sud	Nord
<b>Maubeuge</b>	Verne Vauban	Nord
<b>Roubaix</b>	Parks Franck Sévigné Lebas Van Den Meersch Monod	Nord
<b>Saint-Quentin</b>	Europe	Aisne
<b>Tourcoing</b>	La Bourgogne	Nord
<b>Valenciennes/Anzin</b>	Zone Intercommunale Rives de l'Escaut	Nord

## Le calendrier : un démarrage des cités éducatives dès septembre 2019

[La circulaire du 13 février 2019](#) [2] relative au déploiement du programme interministériel et partenarial des cités éducatives a permis de définir la liste des 80 sites éligibles. Pour s'engager dans la démarche, ces collectivités ont dorénavant jusqu'au 30 juin pour déposer un pré-projet répondant au référentiel national (diagnostic, pilotage, indicateurs de suivi et de résultat).

La liste des sites labellisés sera connue dès juillet, afin de permettre un démarrage des Cités éducatives à la rentrée scolaire 2019/2020. Les premiers mois (septembre/décembre) devront servir à finaliser les projets locaux, dans l'objectif de permettre une contractualisation pour la période 2020/2022.

## Les Cités Educatives : philosophie, objectifs et moyens

Issus de l'expérimentation menée à [Grigny](#) [3], les Cités Educatives font partie des propositions qui ont émergé des travaux de co-construction de la feuille de route gouvernementale pour la politique de la ville, ainsi que du rapport Borloo.

Les Cités éducatives reposent sur **un double enjeu** :

- Définir un cadre partenarial collaboratif au sein de la communauté éducative
- Définir une vision et une stratégie éducative commune

« L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants. »

La Cité éducative se décline ainsi en **3 grands objectifs** :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Pour cela, les Cités éducatives vont bénéficier **de moyens dédiés** :

- 34 millions d'euros par an de crédits du ministère chargé de la Ville
- 30 000€ par collège dans un « fond de la cité éducative » (alimenté par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Ville et du Logement)
- Des moyens humains dédiés
- Des moyens transversaux dans une logique interministérielle

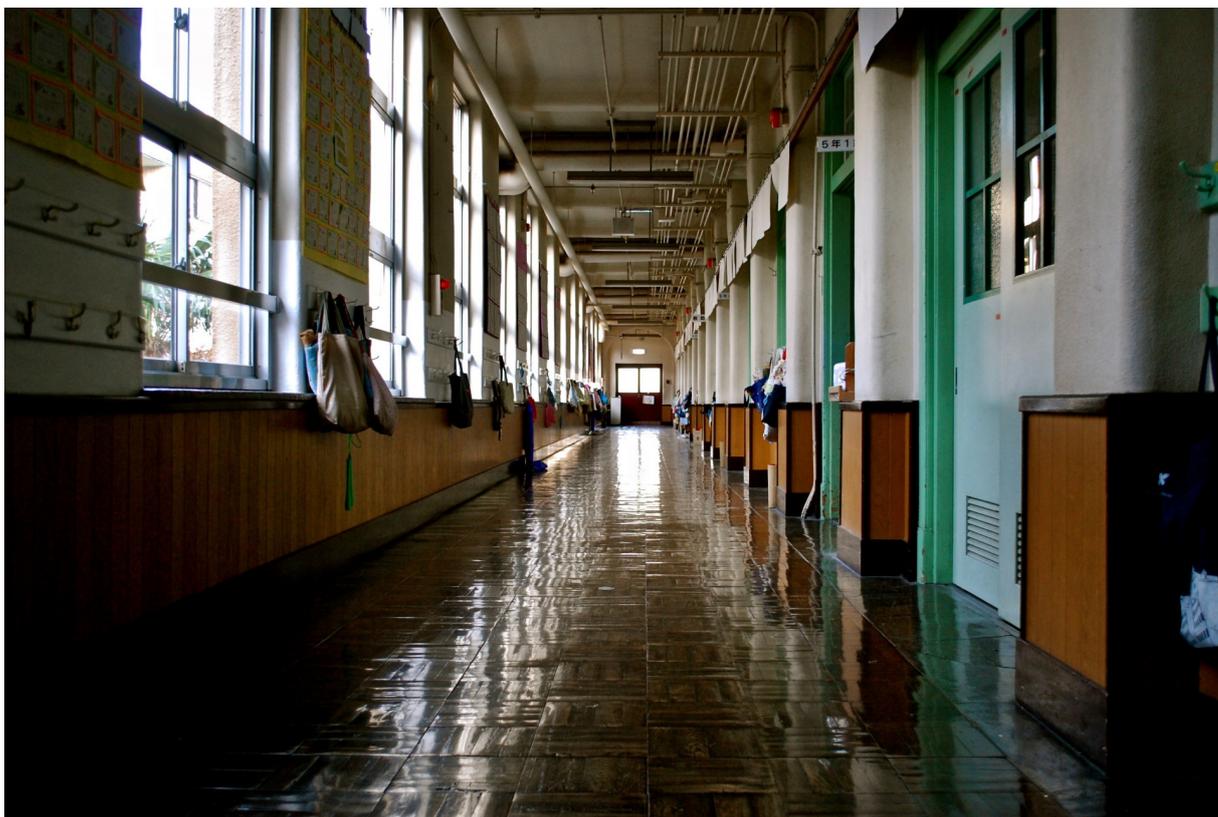
Retrouvez toutes les informations sur la page dédiée du ministère de l'Education nationale [en cliquant ici](#). [4]

## **Un cycle d'appui à la préfiguration des Cités éducatives dans les Hauts-de-France : Save the date !**

Pour les copilotes des sites retenus, l'IREV propose un cycle d'appui à la préfiguration des Cités Educatives. 3 temps d'échange sont ainsi proposés d'ici le rendu des avants projets : **mardis 21 mai, 4 juin et 18 juin, à Arras.**

L'objectif est de pouvoir créer un lieu d'échanges et de rencontres entre les différents territoires candidats et les différentes institutions copilotes (Collectivités, préfecture et Education Nationale). Concrètement, le cycle a vocation à accompagner les sites dans la construction de leur avant-projet, en appuyant la mise en place d'un espace partenarial et en travaillant sur l'outillage opérationnel et la méthodologie de projet.

Retrouvez plus d'informations et inscrivez-vous sur la page dédiée : <http://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/cycle-cites-educatives-save-date> [5]



Dates: Jeudi 2 mai 2019 - 15:45

Thématiques: [Education](#) [6]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [7]

Publié le 02 mai 2019

**URL de la source (modifié le 28/05/2019 - 09:27):** <https://irev.fr/actualites-0/cites-educatives-12-territoires-eligibles-dans-les-hauts-de-france>

### Liens

[1] [http://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche\\_experience\\_2019\\_pole\\_educatif\\_arras.pdf](http://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_experience_2019_pole_educatif_arras.pdf)

[2] [http://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2019.02.13\\_-\\_instruction\\_cites\\_educatives.pdf](http://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2019.02.13_-_instruction_cites_educatives.pdf)

[3] <http://www.ville-et-banlieue.org/grandir-et-apprendre-a-grigny-cite-educative-26118.html>

[4] [https://cache.media.education.gouv.fr/file/05\\_-\\_mai/41/3/DP-cites-educatives\\_1117413.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/05_-_mai/41/3/DP-cites-educatives_1117413.pdf)

[5] <http://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/cycle-cites-educatives-save-date>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3681>

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/3686>